



# AVIS PUBLIC

## CALENDRIER 2023 – SÉANCES ORDINAIRES

**AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE : —**

Les séances ordinaires de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime, pour l'année 2023, se tiendront aux dates suivantes :

- Mardi 17 janvier
- Mardi 14 février
- Mardi 14 mars
- Mardi 11 avril
- Mardi 9 mai
- Mardi 13 juin
- Mardi 11 juillet
- Mardi 8 août
- Mardi 12 septembre
- Mardi 10 octobre
- Mardi 14 novembre
- Mardi 12 décembre

Veillez prendre note que les séances ordinaires de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine suivront les séances ordinaires de la Communauté maritime, lesquelles débiteront à compter de 19 heures.

Les séances se tiendront à l'endroit habituel, soit à la salle de la mairie située au 460, chemin Principal à Cap-aux-Meules.

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce 16 décembre 2022

Andrée-Maude Renaud, greffière